



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 18 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), par laquelle le Conseil m'a prié de me concerter avec le Gouvernement de transition au Mali pour élaborer un plan de transfert des tâches de la Mission, en tenant compte de la contribution éventuelle de l'équipe de pays des Nations Unies, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et d'autres parties prenantes, notamment à l'appui de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et de le lui présenter d'ici au 15 août 2023, au moment de la cessation du mandat confié à la MINUSMA au titre de la même résolution et de la cessation de ses opérations à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le retrait de la MINUSMA est traité comme une priorité à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétariat a adopté à cette fin une démarche intégrée à la planification et à l'exécution de la réduction et de la clôture de la Mission, notamment par la création de mécanismes intégrés entre le Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Siège de l'Organisation et au Mali. Des mécanismes de coordination ont également été établis entre le Gouvernement de transition au Mali, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, pour faciliter le retrait méthodique et sûr de la Mission, et élaborer un plan relatif au transfert de ses tâches, dans la mesure du possible. Des consultations régulières se sont tenues entre la Mission et le Gouvernement de transition aux niveaux politique et technique, notamment des réunions entre la force de la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes. La Mission a également échangé régulièrement des informations avec les autorités locales et la société civile au niveau régional.

Un plan de retrait intégré et multidimensionnel a été élaboré, fondé sur les objectifs suivants : a) veiller à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ; b) tenir l'échéance du 31 décembre 2023 concernant la réduction de la Mission et le retrait de son personnel ; c) préserver la contribution de la Mission ; d) maintenir un climat propice à la participation active à long terme de l'ONU au Mali et dans la région. Au vu du caractère inédit du calendrier, de l'ampleur et de la complexité du retrait de la Mission, il faudra surveiller un certain nombre de risques, sur les plans politique, opérationnel et de la sécurité, et les atténuer dans la mesure du possible.

Des consultations prennent place avec le Gouvernement de transition sur le transfert des tâches. En raison de la compression du calendrier de la clôture de la Mission et de la cessation de ses activités le 30 juin 2023, qui n'a pas laissé de place à une période de transition, certaines tâches exécutées par la MINUSMA ne seront pas transférées. Des carences apparaîtront, en particulier sur le plan de l'appui



financier, technique et logistique fourni par la Mission pour faire avancer les domaines et tâches prioritaires relatifs à l'Accord, la transition politique, la stratégie de stabilisation des régions du centre, le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, le renforcement des capacités de protection des civils, notamment l'atténuation de la menace des engins explosifs, ainsi que la protection et la promotion des droits humains. En ce qui concerne le transfert de ces tâches et activités à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'UNOWAS ou à d'autres parties prenantes, il faudra trouver de nouvelles sources de financement supplémentaire. Des consultations doivent se tenir à cette fin avec les donateurs.

### **Plan de réduction et de retrait**

La réduction et le retrait de la MINUSMA ont déjà commencé, sur la base d'un plan exécuté en deux grandes phases, menant à la consolidation du personnel en tenue et du matériel dans les principaux camps, suivie de leur rapatriement, et s'achevant au 31 décembre 2023. L'on prévoit donc, au moyen de ce plan, le retrait et le rapatriement progressifs du personnel civil et en tenue, échelonnés selon la fermeture progressive des 11 camps et de la base opérationnelle temporaire maintenus par la Mission dans le pays. Les phases sont décrites ci-après :

**La première phase (du 15 juillet au 31 août)** comprend la fermeture et la restitution, au Gouvernement de transition, des bases les plus petites et les plus reculées (Ber, Goundam, Ménaka et Ogossagou). Les membres du personnel en tenue et leur matériel doivent être redéployés par la suite à Tombouctou, Gao et Mopti en vue d'un rapatriement vers leurs pays d'origine, ce qui mènera à une première réduction de la présence de la Mission. Le 3 août, la base opérationnelle temporaire d'Ogossagou a été remise au Gouvernement de transition et tout est en bonne voie concernant la fermeture et le transfert d'autres bases plus petites selon le calendrier prévu. Le 12 août, les procédures requises ont été conduites avec l'autorité civile malienne désignée, au sujet de la restitution officielle du camp de Ber au Gouvernement de transition. La Mission a accéléré ce retrait de deux jours, en raison de la dégradation de l'état de la sécurité dans le secteur, notamment des risques à la sûreté et à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies.

**La deuxième phase (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre)** comprend trois séquences distinctes de fermeture et de restitution des bases à l'État malien, comme suit :

a) **du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre** : fermeture des bases de Tessalit et d'Aguelhok (secteur nord) et du camp à Douentza (secteur centre), redéploiement des membres du personnel en tenue des bases satellites à Mopti, Gao et Bamako et rapatriement par la suite des unités concernées dans leurs pays d'origine respectifs ;

b) **du 1<sup>er</sup> au 15 décembre** : fermeture des camps à Mopti et Kidal, rapatriement des troupes concernées et transfert du matériel à Gao et Bamako ;

c) **du 15 au 31 décembre** : fermeture du camp d'Ansongo, retrait et réduction des forces de Gao et diminution de la présence à Bamako ; maintien sur place de détachements arrière pour garder le matériel appartenant aux contingents. Au 31 décembre, il est prévu d'avoir une réduction de la majeure partie des agents en tenue de la Mission et de maintenir une seule unité de gardes pendant la phase de liquidation, conformément à la résolution [2690 \(2023\)](#).

Au 14 août, 695 militaires et 24 membres du personnel de police avaient été rapatriés, dont des membres des contingents et des policiers hors unités constituées qui étaient postés en divers lieux dans le centre et le nord du Mali ainsi qu'à Bamako.

Le succès de la fermeture des camps et de leur restitution au Gouvernement de transition revêt une importance primordiale, s'agissant notamment des camps situés dans des secteurs, dans le nord du Mali, qui sont actuellement sous le contrôle des mouvements signataires de l'Accord. Le retrait imminent de la MINUSMA étant imminent, des tensions ont surgi entre le Gouvernement et un mouvement signataire, la Coordination des mouvements de l'Azawad. Si elles ne sont pas résorbées, elles risquent non seulement de compliquer le retrait de la Mission mais aussi de fragiliser davantage l'accord de cessez-le-feu et de compromettre l'ensemble du processus de paix. À cet égard, la Mission a présenté au Gouvernement de transition un projet d'accord régissant le processus de restitution des camps qui fait l'objet de consultations. Des démarches appréciables sont également menées aux niveaux régional et local pour établir une coordination avec toutes les parties afin d'atténuer les risques liés à la fermeture des camps ainsi qu'au retrait.

Un plan a été élaboré pour veiller au rapatriement méthodique et sûr du personnel civil et des officiers d'état-major multinationaux, conformément aux tâches résiduelles à accomplir, précisées dans la résolution 2690 (2023). Seul le personnel chargé des activités résiduelles de réduction et de liquidation demeurera dans la zone de la Mission au-delà du 30 septembre et seul le personnel nécessaire aux activités de liquidation restera après le 31 décembre.

### **Communication stratégique**

Tout au long du processus de retrait, la Mission a maintenu une communication stratégique efficace, notamment pour renforcer sa protection, conformément à l'alinéa iv) du paragraphe 6 de la résolution 2690 (2023). La stratégie de communication relative au plan de retrait de la Mission repose sur une mobilisation active auprès des autorités et des populations locales, dans la mesure du possible, et de la société civile, ainsi que sur une action visant à gérer les attentes sur le plan de la protection, à contrer la désinformation et la désinformation et à fournir des informations sur le retrait de la Mission et les résultats de ses activités au Mali. La MINUSMA continuera de diffuser des programmes sur Radio Mikado FM, maintenant une capacité de production et de diffusion tout au long de la période de réduction et de retrait, tout en démontant graduellement le matériel de radiodiffusion dans les régions, avant de cesser totalement ses émissions d'ici le 31 décembre 2023 au plus tard.

### **Liquidation**

Conformément aux dispositions de la résolution 2690 (2023), la période de liquidation débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La MINUSMA maintiendra une unité de gardes au sein de la présence réduite de la Mission, concentrée dans les trois centres de Bamako, de Gao et de Tombouctou, afin de protéger les membres du personnel, les installations et le matériel durant la période de liquidation. Il lui faudra conserver ces trois centres pour expédier le matériel appartenant aux contingents et à l'ONU qui n'aura été pas rapatrié au 31 décembre. La Mission restituera progressivement ces trois camps au Gouvernement de transition au Mali pendant la période de liquidation à l'issue de l'achèvement *in situ* des activités s'y rapportant. L'unité de gardes sera composée d'une unité de police constituée. Pendant la période de liquidation, tout sera fait pour rapatrier le matériel appartenant aux contingents et à l'ONU et parachever le nettoyage environnemental et l'enlèvement des matières dangereuses, autant que faire se peut. La période de liquidation portera également sur la vente, l'enlèvement, l'élimination ou le don d'actifs de la Mission, en application du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur l'achèvement et la clôture de toutes les activités administratives et financières.

Toutes les tâches qui ne sont pas spécifiques à un lieu seront exécutées hors du Mali dans toute la mesure du possible. D'après l'expérience tirée de la fermeture d'entités se trouvant sur le terrain, la période de liquidation dans le pays d'une opération de maintien de la paix de l'envergure, de la taille et de la complexité de la MINUSMA devrait durer au moins 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date où elle aura commencé.

### **Risques et problèmes qui se posent à l'application du plan de retrait**

Du fait de la vaste superficie du pays, de l'environnement opérationnel hostile dans certains secteurs et des conditions climatiques, le retrait de la Mission dans un délai imparti de six mois sera extrêmement ardu. L'opération logistique est, qui plus est, entravée par la présence de groupes armés terroristes, le volume du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU à rapatrier, la capacité limitée de déplacer des troupes et du matériel dans un climat d'insécurité, la faiblesse des infrastructures, le mauvais état des routes, ainsi que les faits récents intervenus au Niger, un pays de transit clef, tant pour le ravitaillement de la Mission durant sa réduction et son retrait que pour le départ de son personnel et de son matériel. Dans la conduite des opérations, il faudra des prises de décision rapides et pragmatiques, la pleine coopération du Gouvernement de transition et une coordination fluide parmi les entités des Nations Unies, les États de la région et les partenaires, notamment les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

Pour garantir un retrait méthodique et sûr, la MINUSMA sera tenue, dans le même temps, d'importer des matières et des équipements. Il lui sera également essentiel de disposer d'une liberté de circulation sur le terrain au moyen de convois d'escorte et d'un appui aérien, tout au long du processus de réduction, de retrait et de liquidation. Le 27 juin 2023, le Gouvernement de transition au Mali a donné pour instruction aux autorités douanières de limiter l'importation d'articles par la MINUSMA et ses prestataires. Quelques restrictions liées aux vols intérieurs persistent par ailleurs. Les deux questions continuent de faire l'objet d'entretiens avec le Gouvernement de transition par divers canaux. Les autorités maliennes ont manifesté leur volonté d'appuyer le retrait de la Mission, notamment en sécurisant les convois de la MINUSMA et en approuvant les vols.

Le retrait de la MINUSMA entraînera des déficiences importantes, s'agissant des mécanismes de surveillance du cessez-le-feu et des moyens de vérifier la situation des droits humains et d'en rendre compte. Il pourrait également donner aux groupes extrémistes violents la possibilité d'étendre leurs activités, ce qui comporte un risque d'effet de contagion dans les pays voisins. Globalement, les graves problèmes entravant l'application de l'Accord risquent de s'accroître si les parties ne s'entendent pas sur des mesures de confiance et des moyens de remettre le processus de paix sur les rails. De plus, si les parties à l'Accord veulent maintenir la stabilité à la suite du retrait de la présence physique de la Mission à Ber, Tessalit, Aguelhok et Kidal, elles devront s'entendre sur les arrangements à mettre en place pour remédier aux carences et préserver les gains obtenus.

La dégradation des conditions de sécurité pourrait compromettre tant la protection des civils que la capacité de la Mission de retirer les membres de son personnel et ses actifs en toute sécurité. Le 13 août, un convoi transportant des soldats de la paix et du matériel de Ber à Tombouctou dans le cadre du processus de retrait a été attaqué à deux reprises, dans les parages de Ber, par des groupes armés qui ont blessé quatre soldats de la paix, alors que la Mission venait d'accélérer son retrait de la base, en raison de la dégradation des conditions de sécurité. La priorité sera accordée à un dialogue constant avec les parties à l'Accord, en particulier dans le cadre de la médiation internationale, afin de faciliter le retrait méthodique et sûr de

la Mission, et notamment à la question de la restitution, au Gouvernement de transition, des camps de la MINUSMA dans le nord du Mali. Toute violation grave du cessez-le-feu serait lourde de conséquences pour le Mali et au-delà et compliquerait toute tentative de reprendre le processus de paix.

Les risques supplémentaires recouvrent l'intensification de la désinformation et de la désinformation, l'augmentation des attaques contre le personnel, les convois et les bases des Nations Unies, des manifestations pour ou contre le retrait de la Mission et les questions de chaînes logistiques ou d'approvisionnement. À l'appui de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies, la MINUSMA a pris des mesures pour garantir des communications stratégiques actives, des procédures de communication d'urgence, la mise à disposition de capacités et de moyens suffisants d'évacuation médicale et sanitaire primaire, la protection de la force et l'élaboration d'un plan de sécurité global visant à assurer la sûreté de l'ensemble du personnel des Nations Unies tout au long du processus de retrait et de fermeture, en coordination avec le Gouvernement de transition.

Durant l'ensemble du processus de réduction, de retrait et de liquidation, la MINUSMA appliquera la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, ce qui est indispensable pour garantir une gestion et une atténuation des risques appropriées ainsi que la vente ou le don de matériel appartenant à l'ONU, conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière.

### **Budget révisé de la MINUSMA pour l'exercice 2023/24**

Le 30 juin 2023, par sa résolution [77/312](#), l'Assemblée générale m'a autorisé à engager, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023, des dépenses d'un montant de 590 millions de dollars. Étant donné que le montant approuvé ne couvrira pas totalement les activités de réduction, de retrait et de liquidation qui doivent être menées afin de garantir le retrait méthodique et sûr de la Mission, conformément aux dispositions de la résolution [2690 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, je soumettrai à l'Assemblée, pour examen, un budget révisé pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

### **Transfert des tâches**

Comme demandé au paragraphe 3 de la résolution [2690 \(2023\)](#), la MINUSMA a commencé à se concerter avec le Gouvernement de transition au sujet du transfert des tâches de la Mission, en tenant compte de la contribution éventuelle de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'UNOWAS et d'autres parties prenantes, notamment à l'appui de l'Accord. Elle a donc organisé un atelier de trois jours, qui s'est tenu du 2 au 4 août, pour s'entretenir du transfert des tâches avec des représentants du Gouvernement de transition, de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'UNOWAS, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine et de la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne au Mali.

Durant l'atelier de trois jours, les autorités maliennes ont déclaré qu'elles comptaient assumer la responsabilité de la transition politique et des élections, du soutien au processus de paix, du rétablissement et de l'extension de l'autorité de l'État, de l'appui à la stabilisation des régions du centre, de la protection des civils et des droits humains et de la stabilisation et de la facilitation de l'aide humanitaire, ainsi que de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies, une fois le retrait achevé. Elles se sont cependant préoccupées de l'insuffisance des ressources financières, découlant de la cessation du mandat de la Mission. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies se sont déclarés prêts à travailler avec le

Gouvernement, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024, et ont souligné qu'il fallait mobiliser des ressources supplémentaires.

Durant ces entretiens, le Gouvernement de transition a souligné qu'il continuerait de collaborer étroitement avec la Mission, en vue d'un retrait méthodique et sûr et du transfert des tâches, tout en insistant sur la volonté du pays de poursuivre sa coopération avec les organismes des Nations Unies après le retrait de la Mission. Comme mesure de suivi, il a été décidé d'organiser des tables rondes similaires dans les régions et d'avoir des échanges thématiques entre les entités des Nations Unies et les ministères techniques compétents.

Conformément aux dispositions de la résolution [2690 \(2023\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité avait souligné la contribution éventuelle de l'UNOWAS, notamment à l'appui de l'Accord, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef de l'UNOWAS s'est rendu à Bamako du 2 au 4 août dans le cadre de ses visites d'information dans la sous-région à la suite de sa nomination récente. La visite a été également l'occasion d'établir des contacts avec les autorités maliennes sur les progrès accomplis sur la plan de la transition, dans le contexte du retrait de la Mission, et de tenir des consultations avec la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Représentant spécial s'est entretenu avec le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et le Ministre de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion sociale.

Les responsables maliens se sont déclarés résolus à coopérer davantage avec l'ONU, à la suite du retrait de la Mission, tout en soulignant que des pourparlers internes étaient en cours, pour établir le cadre et les modalités du transfert des tâches. Ils se sont engagés à mettre en œuvre une transition politique réussie et un retour à l'ordre constitutionnel, dans les délais convenus avec la CEDEAO, et ont réaffirmé leur détermination à assumer leurs responsabilités dans le processus de retrait, notamment pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies. Ils ont mis l'accent sur une coopération constructive avec la MINUSMA afin de veiller à un processus de réduction et de retrait fluide.

### **Application de l'Accord**

Les pourparlers se poursuivront avec les parties sur les modalités d'un appui futur de l'ONU à l'Accord, compte tenu de la cessation du mandat de la Mission. Ces échanges seront pris en considération dans les consultations menées par le Secrétariat et l'UNOWAS, avec les membres de la médiation internationale, tout particulièrement sous la direction de l'Algérie qui en est le chef de file, l'Union africaine et la CEDEAO, pour examiner la façon dont la communauté internationale peut, à la suite du retrait de la MINUSMA, continuer d'apporter l'appui nécessaire au processus de paix, en prêtant une attention particulière à la surveillance et à la supervision des arrangements de sécurité et au secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, dont l'ONU est membre. Considérant que le Mali fait partie des pays relevant de la mission de bons offices de l'UNOWAS, le Bureau serait bien placé pour assumer également le rôle de bons offices que jouait la MINUSMA, compte tenu de la participation de l'ONU au Comité. Si cette proposition est avalisée, le Bureau aurait besoin d'un renforcement des capacités et des moyens dont il dispose, pour exécuter ces fonctions supplémentaires.

Entre-temps, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec l'aide technique du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix pourraient continuer d'appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que la réforme du secteur

de la sécurité, conjointement avec le mécanisme de surveillance dont les parties pourraient convenir, si le Gouvernement de transition formule une demande dans ce sens. Certaines des activités de renforcement des capacités que menait la MINUSMA ne peuvent toutefois pas être transférées, tout comme l'appui logistique fourni aux bataillons reconstitués dans le nord.

Pendant les entretiens portant sur le transfert des tâches, les représentants du Gouvernement de transition ont reconnu que le retrait de la MINUSMA aurait une incidence sur le processus de paix et ont insisté sur l'importance d'obtenir un appui international constant afin d'atténuer les problèmes présents ou futurs. Ils ont également noté l'importance des dispositifs de sécurité en cours visant à pérenniser le cessez-le-feu.

Le 1<sup>er</sup> août, le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement, un groupement composé de plusieurs mouvements signataires, a adressé une lettre à la Présidente du Conseil de sécurité dans laquelle il a insisté sur la précarité du statut de l'Accord et demandé la création d'un bureau spécial des Nations Unies afin d'appuyer l'Accord et le maintien du rôle de l'ONU dans le processus de paix. Il a également souligné que toute modification des arrangements attribués à la MINUSMA devait se faire en consultation étroite avec toutes les parties et refléter un consensus tripartite.

### **Transition politique**

Depuis le début de la transition politique en 2020, la MINUSMA a aidé les autorités maliennes à appuyer la progression et la mise en place de réformes politiques et institutionnelles et à faciliter le retour à l'ordre constitutionnel, au moyen de l'organisation d'élections crédibles, transparentes et inclusives. Les tâches de la Mission comprenaient les bons offices, une mobilisation de haut niveau, un appui technique ainsi qu'une aide logistique et financière. L'UNOWAS pourrait assumer les rôles de bons offices et de mobilisation de haut niveau pour appuyer la transition politique, conformément aux activités qu'il mène dans d'autres pays de la région. Il lui faudrait des ressources supplémentaires pour s'acquitter de ces fonctions imprévues.

Les autorités maliennes ont déclaré qu'elles demeuraient attachées au rétablissement de l'ordre constitutionnel, comme convenu avec la CEDEAO, d'ici le mois de mars 2024. Durant les entretiens portant sur le transfert des tâches, elles ont annoncé qu'il fallait mobiliser un appui supplémentaire en prévision des prochains cycles électoraux ainsi que des réformes politiques et institutionnelles.

### **Appui électoral**

Une action constante visant à appuyer l'inclusion et la participation véritable de toutes les parties prenantes politiques est primordiale pour faire aboutir la transition politique. Sous la direction générale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix qui assure la coordination des élections à l'échelle du système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies continuera d'apporter son appui technique et opérationnel au processus électoral, notamment par la voie du projet électoral et de réforme, géré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), quoiqu'avec des moyens réduits sur les plans logistique et de la sécurité, compte tenu du retrait de la Mission. La MINUSMA transférera au PNUD la liste établie des assistants électoraux nationaux ayant été formés et des moyens connexes, pour veiller à la continuité des activités à l'appui du processus électoral. Le PNUD aura besoin de ressources supplémentaires afin de pouvoir s'acquitter de ces tâches, notamment au moyen du panier de fonds

existant, afin d'appuyer le projet, qui connaît pour l'heure un déficit de financement de 17 millions de dollars, son budget étant de 56 millions de dollars. Il faudra à cet égard mobiliser conjointement des ressources entre les autorités maliennes et les organismes des Nations Unies.

L'appui électoral fourni par l'ONU, y compris celui apporté par le PNUD et ONU-Femmes, continuera d'être déterminé par la demande, en fonction des requêtes formulées par le Gouvernement de transition. Pour ce qui est des aspects politiques de la transition, et en consultation avec le Gouvernement, le rôle politique de la Mission pourrait être transféré à l'UNOWAS à Dakar, certaines activités connexes ne relevant pas des mandats des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Comme c'est le cas pour d'autres pays relevant de son mandat, l'UNOWAS, par la voie de ses bons offices et de ses rôles de médiation, de coordination, de facilitation et de mobilisation, pourrait être bien placé pour s'acquitter de ces fonctions.

### **Faciliter l'application d'une stratégie politique globale et inclusive dans le centre du Mali**

Concernant la deuxième priorité de la Mission, conformément à la résolution [2640 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, à savoir faciliter l'application d'une stratégie politique globale et inclusive dans le centre du Mali, le retrait de la MINUSMA entraînera des carences sur le plan de l'appui au Cadre politique de gestion de la crise du Centre. Il faudra d'importants efforts et moyens pour appuyer la mise en œuvre intégrale de la stratégie de stabilisation des régions du centre et de son plan d'action, tout en veillant à ce que les opérations militaires en cours soient liées aux objectifs de consolidation de la paix à long terme. La mise en place du comité national interministériel de coordination et des cinq comités régionaux continuera d'être indispensable. À l'appui du Gouvernement de transition, la MINUSMA consulte un large éventail de partenaires internationaux sur la façon d'aller de l'avant, compte tenu de la cessation de son mandat. D'autres acteurs peuvent faire progresser des initiatives mais certains rencontreront d'énormes difficultés sur le plan des ressources, pour en assurer la continuité.

### **Rétablissement et extension de l'autorité de l'État**

Le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État seront indispensables pour poursuivre l'application de l'Accord, la stabilisation des régions du centre, la protection des civils et la tenue d'élections crédibles en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel. L'une des principales difficultés, dans les régions du nord et du centre, continuera d'être la présence insuffisante de l'État, due à l'insécurité et faute d'infrastructures et de ressources humaines. Ces dernières années, les autorités maliennes ont fait des efforts louables pour rétablir et étendre l'autorité de l'État et la primauté du droit dans tout le pays. Cependant, avec le retrait de la Mission et l'interruption de l'appui logistique et technique qu'elle apportait, notamment des transports réguliers, ces efforts risquent d'être entravés, en particulier dans le nord. Les structures de coordination préexistantes du système des Nations Unies, notamment le groupe de travail sur le rétablissement de l'autorité de l'État, faciliteront le transfert des connaissances et des compétences, du matériel de formation et des tâches résiduelles au Gouvernement de transition. Ces mesures continueront d'être coordonnées par le PNUD dans le cadre du Programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'état de droit 2021-2024.

Durant l'atelier du mois d'août, les représentants du Gouvernement de transition ont souligné qu'il fallait continuer de mobiliser des moyens en vue de l'application de la stratégie de stabilisation des régions du centre et de la réforme administrative et territoriale en cours. Ils ont fait valoir la nécessité d'un appui logistique au

déploiement des représentants de l'État et souligné qu'ils recherchaient d'autres solutions pour remédier aux insuffisances sur le plan de l'appui aux transports, résultant du retrait de la Mission. Ils ont noté que les représentants de l'État contribueraient au retrait coordonné et méthodique de la Mission, en particulier autour de la fermeture des camps.

### **Protection des civils**

La protection des civils continuera d'être problématique, au vu de l'insécurité. Pour pouvoir atténuer l'incidence, sur l'état de la sécurité, du retrait de la Mission, il faudra voir dans quelle mesure les forces de défense et de sécurité nationales peuvent gérer la situation dans des secteurs où des groupes armés sont présents et actifs. À cet égard, le Gouvernement de transition s'est déclaré attaché à la protection des civils. Ses représentants ont noté en particulier qu'ils poursuivront les initiatives visant à renforcer les forces de protection civile, à mettre en place une police de proximité, à accroître les patrouilles des forces de sécurité maliennes et les escortes de cars civils sur les principaux axes routiers, ainsi qu'à resserrer la coopération portant sur la sécurité avec les autres partenaires. Une coopération étroite et des échanges d'informations avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs chargés de la protection humanitaire, notamment par les mécanismes existants de coordination intégrée, seront essentiels pour continuer effectivement de surveiller la protection humanitaire et les tâches connexes liées à la protection des civils. Le renforcement des approches communautaires ainsi que des capacités de protection, parmi les acteurs locaux, sera également capital.

L'appui qu'apportait la MINUSMA aux forces de défense et de sécurité nationales sur le plan du renforcement des capacités et de la formation à la protection des civils et aux droits humains pourrait être fourni, dans une certaine mesure, par d'autres partenaires internationaux du Mali.

Au niveau local, les activités de médiation, de réconciliation et de stabilisation menées par les autorités régionales, les équipes régionales d'appui à la réconciliation et les autorités décentralisées locales conserveront toute leur importance et nécessiteront l'appui technique et financier de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale. La présence des Nations Unies au Mali continuera d'appuyer des solutions reposant sur la réconciliation locale, le règlement des conflits et l'action de stabilisation. L'accent sera encore mis sur l'obligation juridique de mener des opérations militaires dans le plein respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

### **Lutte antimines**

Malgré l'action menée par le Gouvernement de transition et ses partenaires régionaux et internationaux, dont la MINUSMA, par l'entremise du Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix, les capacités d'atténuer la menace des engins explosifs et de protéger les civils sur ce plan demeurent restreintes. Il sera indispensable que le Service continue d'avoir une présence pour protéger les civils, afin d'épauler l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires, sur le plan de la collecte, de l'analyse et de l'échange opportun d'informations sur la menace d'engins explosifs et de renforcer la capacité des acteurs nationaux en matière de coordination de la lutte antimines. Les représentants du Gouvernement de transition ont insisté sur l'importance d'une présence constante du Service, pendant l'atelier du mois d'août. Il faudra assurer des moyens financiers et des arrangements appropriés. Des consultations officielles avec le Gouvernement de transition sont en cours.

## **Droits humains**

Il importe que les autorités maliennes maintiennent une coopération avec les organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits humains et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, en particulier l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, dont le mandat en cours vient à échéance en avril 2024. L'action menée sur le plan local pour surveiller la situation des droits humains au Mali et en rendre compte sera complétée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, conformément à ses procédures et mécanismes. Il poursuivra sa concertation avec le Gouvernement de transition afin d'accompagner les efforts visant à respecter, protéger et réaliser les droits humains pour tous, conformément aux obligations internationales du pays. Cela recouvre l'atténuation des risques associés aux personnes qui ont coopéré avec la MINUSMA ou avec d'autres entités des Nations Unies, telles que les victimes et les témoins de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile.

Le départ de la Mission se produit dans un contexte de conflit armé persistant et de situation inquiétante relative aux droits humains. Le retrait de la MINUSMA est à même de créer un grand vide sur le plan de la protection et de la promotion des droits humains au Mali. L'exécution de certaines tâches liées au renforcement des institutions et des capacités, concernant notamment les organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits humains, pourrait bénéficier de l'appui dans une certaine mesure des organismes des Nations Unies et de la Commission nationale des droits de l'homme, dans le cadre des ressources existantes. Certaines des tâches de la MINUSMA ne peuvent cependant pas facilement être transférées à des acteurs au Mali, quels qu'ils soient, car elles font partie du mandat mondial très précis du Haut-Commissariat ou parce qu'aucune entité des Nations Unies au Mali ne dispose d'un mandat approprié ou n'a les compétences techniques pour assumer de telles tâches, en particulier celles liées à la surveillance et au signalement.

Pendant l'atelier du mois d'août, les représentants du Gouvernement de transition ont souligné les progrès faits par le Mali pour ce qui était d'observer les cas d'atteintes aux droits humains et d'enquêter en la matière, notamment par l'entremise des travaux de la Commission nationale des droits de l'homme. Ils ont également indiqué que la Direction nationale des droits de l'homme relevant des autorités prendrait le relais, pour ce qui était de surveiller et d'évaluer la situation relative aux droits humains et d'établir des rapports périodiques, conformément aux obligations internationales du Mali en la matière.

## **Violence sexuelle liée au conflit**

S'agissant de la protection de l'enfance et de la prévention de la violence sexuelle liée au conflit et des mesures prises pour y faire face, des entretiens sont en cours entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue du transfert des tâches aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PNUD, concernant les projets de renforcement des capacités dans le cadre de la responsabilité pénale. Sur le plan de la protection des femmes, cela pourrait comprendre, en fonction des capacités disponibles, la coordination des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, ainsi que la poursuite des travaux relatifs au communiqué conjoint de 2019 et à son plan d'action. L'appui au suivi des mesures de protection de l'enfance fait également l'objet d'entretiens avec l'équipe de pays des Nations Unies et nécessitera des ressources

appropriées. La protection de l'enfance recouvre pour sa part la poursuite de la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et le conflit armé au Mali et les concertations avec les parties au conflit, visant à faire cesser et à prévenir les violations graves contre les enfants, notamment l'exécution des plans d'action existants avec les groupes armés signataires et les efforts du Gouvernement de transition visant à élaborer un plan de prévention national.

### **Aide humanitaire**

Depuis 2013, la MINUSMA a contribué à l'instauration d'un climat sûr pour l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire aux civils et le retour librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, l'intégration ou la réinstallation, sur le plan local, des personnes déplacées et des réfugiés, en étroite coordination avec les acteurs humanitaires et le Gouvernement de transition. L'aide humanitaire au Mali est fournie par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, en collaboration avec le Gouvernement de transition. L'on estime qu'en 2023, 5,7 millions de personnes recevront une assistance.

L'Organisation des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire continueront de se concerter avec le Gouvernement de transition en vue de sécuriser des infrastructures clefs, qui étaient protégées par la MINUSMA, l'accent étant mis sur les bandes d'atterrissage et les principaux itinéraires de ravitaillement. Le dialogue se poursuit par ailleurs dans le cadre de la protection des civils, notamment dans les sites de déplacés dans tout le Mali. Les organismes humanitaires examinent également des possibilités d'intensifier les activités communautaires de protection afin d'atténuer les effets qu'aurait le retrait de la MINUSMA sur ce plan. Le champ des activités de protection humanitaire est néanmoins plus restreint que le mandat plus large de protection des civils de la MINUSMA, les activités de protection humanitaire étant considérablement sous-financées.

### **Présence des Nations Unies au Mali après le retrait de la Mission**

Avec le retrait de la MINUSMA et le passage d'un cadre de mission à une situation hors mission, le contexte dans lequel l'ONU opère au Mali va changer singulièrement. Il faudra donc adapter la posture, les capacités et les moyens des entités des Nations Unies.

### **Équipe de pays des Nations Unies**

Sous la direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies au Mali, l'équipe de pays des Nations Unies poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement de transition afin de faire avancer les objectifs convenus conjointement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024. L'équipe de pays pour l'action humanitaire, constituée d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, continuera d'épauler les populations qui sont dans le besoin, conformément aux priorités énoncées dans le plan d'aide humanitaire.

Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continueront d'exécuter divers mandats, notamment pour aider les autorités à accomplir les objectifs de développement durable, comme outil de stabilisation dans l'ensemble du Mali, notamment au moyen des trois priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération. Si possible et dans la limite des moyens disponibles, l'équipe de pays des Nations Unies cherchera à assumer certaines des activités résiduelles ayant trait

aux programmes, qui étaient menées par la Mission, à l'appui des priorités nationales. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 2690 (2023), la MINUSMA étudie des moyens d'établir des dispositions financières devant permettre aux entités des Nations Unies de superviser, après son retrait, ces activités résiduelles de coopération ayant trait aux programmes.

Le processus visant à élaborer un Plan-cadre de coopération pour la période 2025-2029, en cours depuis le mois de mars 2023, donne l'occasion au Gouvernement et à l'ONU de se pencher sur de nouvelles modalités de coopération, prenant en considération le nouveau contexte découlant du retrait de la Mission, ainsi que la dynamique régionale, afin de concevoir une stratégie à plus long terme, à l'appui des progrès accomplis par le pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

De nouveaux entretiens porteront également sur la création d'un fonds d'affectation multipartenaires visant à satisfaire les besoins de stabilisation et de développement à long terme au Mali, complétant éventuellement les investissements faits par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le pays et renforçant les partenariats avec les institutions financières régionales et internationales. Entre-temps, l'équipe de pays des Nations Unies veillera à ce que l'appui fourni par les entités des Nations Unies à des forces de sécurité non onusiennes soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains, en tenant compte de la possibilité d'appliquer cette politique à l'ensemble des bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

L'ensemble du système des Nations Unies cherchera à renforcer et à exploiter les partenariats avec le Gouvernement, les organisations multilatérales, les acteurs régionaux et les donateurs, pour aider le Mali sur la voie du développement et d'une paix durable.

### **Équipe de pays pour l'action humanitaire**

Pour répondre à des besoins humanitaires qui vont croissant, l'équipe de pays pour l'action humanitaire aura besoin de moyens financiers et humains supplémentaires. Au 15 août, le plan d'aide humanitaire n'avait été financé qu'à hauteur de 21 %, seuls 159,4 millions ayant été obtenus sur les 751,5 millions de dollars requis. Afin de veiller à continuer d'acheminer une aide humanitaire, cette équipe devra également reconfigurer sa présence et adapter ses stratégies d'accès. Les concertations avec le Gouvernement de transition seront renforcées aux niveaux national et régional. Par conséquent, l'équipe de pays pour l'action humanitaire répertorie d'autres mesures d'atténuation au moyen de l'adhésion des populations et de négociations relatives à l'accès. Le nouveau contexte exigera donc une transformation au niveau de la démarche, de la présence et des moyens, de la part des organismes humanitaires, pour qu'ils puissent s'adapter et continuer de fournir une aide opportune à la population. La présence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sera reconfigurée afin de mieux répondre aux besoins humanitaires, notamment par la voie d'une intervention humanitaire plus décentralisée, qui nécessitera un financement et des moyens supplémentaires, en particulier dans les régions du nord. Ils seront essentiels pour favoriser des services tels que la sécurité et la logistique afin de maintenir en place des programmes vitaux et d'éviter les interruptions, voire de les réduire autant que faire se peut.

La présence de l'ONU et des acteurs humanitaires dans certaines zones comme Ménaka, sera gravement compromise. Afin d'y remédier, l'équipe de pays pour l'action humanitaire cherche à accroître ses capacités de communication d'urgence, à reconfigurer son système de gestion de la sécurité et à envisager des solutions commerciales aux évacuations médicales et sanitaires primaires, qui viendront

s'ajouter à l'appui spécifique renforcé, sur le plan de la sécurité, fourni par le Gouvernement de transition. Une incidence associée à la réduction de l'appui logistique que fournissait la MINUSMA sera également enregistrée. Même si elle pourrait être atténuée, dans une certaine mesure, par l'entremise du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et de compagnies aériennes commerciales, il faudrait des moyens supplémentaires pour remédier aux défaillances, au niveau de la chaîne logistique.

### **Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel**

Le retrait de la MINUSMA influera également sur la façon dont le Bureau opère au Mali. Il est chargé de la diplomatie préventive, des bons offices, de la médiation politique et de l'action de facilitation en Afrique de l'Ouest et au Sahel dans tous les pays relevant de son mandat, dont le Mali. Il s'emploie également à prévenir les tensions liées aux conflits, aux élections ou à la transition, à pérenniser la paix et à renforcer l'action de consolidation de la paix et la stabilité politique, fondées sur l'état de droit, en partenariat avec des entités régionales et infranationales et d'autres acteurs, le cas échéant.

Les ressources nécessaires à l'UNOWAS qui ont été présentées à l'Assemblée générale pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 étaient fondées sur l'hypothèse selon laquelle la MINUSMA mènerait toutes les activités liées au rôle de bons offices dans le pays, conformément à son mandat, notamment l'appui à la transition politique, aux élections et à l'application de l'Accord, tandis que l'UNOWAS se consacrerait à son rôle de bons offices dans un contexte régional. Il lui faudrait donc des capacités et des moyens supplémentaires, afin de s'acquitter au Mali des fonctions qu'il remplit dans tous les autres pays relevant de son mandat et de l'appui à la médiation, conformément à son mandat existant, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité en janvier 2023 (voir [S/2023/70](#) et [S/2023/71](#)). Il aurait également besoin de moyens étoffés pour pouvoir exécuter des tâches supplémentaires, si le Gouvernement de transition y consent et donne son aval, notamment en ce qui concerne l'Accord.

### **Sécurité**

À ce jour, l'ONU au Mali comptait largement sur les capacités de la MINUSMA pour son système de gestion de la sécurité à Bamako et dans le centre et le nord du Mali, qui comprenaient des services de sûreté et de sécurité destinés aux entités des Nations Unies et à leurs partenaires, dans les zones où la Mission était présente. Le cadre de sécurité relatif aux opérations des Nations Unies recouvrait l'appui de la MINUSMA aux évacuations sanitaires primaires, à la sûreté des locaux dans les bureaux de secteur, aux escortes de mission sur le terrain à la sensibilisation du personnel à la sûreté et à la communication. Avec le retrait de la Mission, il faudra adopter des mesures de transition relatives à la gestion de la sécurité des Nations Unies et renforcer en particulier l'appui à la sécurité apporté par le Gouvernement de transition, notamment au moyen de la fourniture d'unités de protection spéciales, de l'examen de solutions commerciales relatives à l'évacuation sanitaire primaire et du renforcement des capacités du Département de la sûreté et de la sécurité et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Mali.

La sûreté et la sécurité des membres du personnel des Nations Unies continueront d'être une priorité clef. Il faudrait tout faire pour veiller à ce que l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires dans le cadre des programmes, qui resteront au Mali après le départ de la MINUSMA, puissent continuer d'opérer et d'obtenir des résultats avec des moyens suffisants, à des niveaux acceptables de risques. Durant les consultations, les représentants du Gouvernement de transition ont

souligné qu'ils étaient résolus à assurer la sûreté et la sécurité de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires pour qu'ils continuent de dispenser une aide humanitaire et une aide au développement, y compris après le départ de la Mission.

### **Conclusion et observations**

Le calendrier du retrait de la Mission constitue une tâche très ardue, qui exigera une unité d'action au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies et le plein appui du Gouvernement de transition au Mali. Dans ce contexte, il sera fondamental d'assurer la liberté de circulation de la Mission, par voie aérienne et terrestre, l'accès aux importations et aux exportations et une coordination régulière avec les parties prenantes pour surmonter la complexité sans précédent et respecter le calendrier serré du retrait de la MINUSMA. J'attends avec intérêt le plein appui constant des autorités maliennes dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, notamment en ce qui concerne les exigences douanières.

Pour opérer le transfert des tâches, il faudra établir une étroite collaboration entre le Gouvernement de transition, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNOWAS dans les mois à venir, en s'appuyant sur les mécanismes existants. Il faudra prévoir des financements et des capacités des ressources humaines supplémentaires pour appuyer le renforcement de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau du Coordonnateur résident et pour épauler l'UNOWAS, afin de poursuivre les activités prescrites, dans la mesure du possible, tout en respectant les nouvelles exigences opérationnelles des Nations Unies, à l'appui des fonctions supplémentaires. Il convient néanmoins de rappeler que tandis que la MINUSMA opère son retrait, les conditions opérationnelles dans lesquelles opéreront les organismes des Nations Unies au Mali changeront nettement. Même si nous veillerons à tout faire pour maintenir la fluidité du transfert des tâches, il est inévitable que les capacités des organismes des Nations Unies de fournir une aide humanitaire et de garantir la protection des civils et des droits humains seront sévèrement entravées.

Le Secrétariat et la Mission continueront de compter sur l'appui politique et les instructions du Conseil de sécurité, qui demeureront essentiels. Le plein appui des États Membres et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police tout au long du processus de retrait sera également fondamental, notamment pour veiller à ce que la Mission dispose de ressources suffisantes, afin de faciliter son retrait.

Tandis que la planification du transfert des tâches progresse, il sera capital de souligner que ces tâches seront principalement transférées au Gouvernement de transition au Mali, qui s'est déclaré prêt à les assumer. Comme l'ont souligné toutefois les représentants maliens au cours de la table ronde susmentionnée, la capacité du Gouvernement de transition de s'acquitter de ces tâches sera tributaire de la mobilisation de ressources. De même, l'appui du système des Nations Unies à la continuité de certaines de ces tâches, en coordination avec le Gouvernement de transition, doit également s'accompagner d'un financement et de moyens suffisants. Je demande aux États Membres et aux donateurs de prévoir la plus grande latitude possible, si la demande leur est faite, concernant l'utilisation ou le transfert des fonds résiduels de la MINUSMA et la fourniture de ressources à d'autres entités des Nations Unies. Je demande également aux donateurs d'envisager des contributions volontaires supplémentaires aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, pour veiller à l'exécution effective des programmes humanitaires et de développement, pour le bienfait des habitants du Mali, après le retrait de la Mission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**

---